



Laurent Mucchielli et Émilie Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice. Enquêtes à Marseille et en région PACA*

André Normandeau

DANS **REVUE DE SCIENCE CRIMINELLE ET DE DROIT PÉNAL COMPARÉ** 2016/2 N° 2 , PAGES 429D À 437D
ÉDITIONS **DALLOZ**

ISSN 0035-1733

ISBN 9782995516025

DOI 10.3917/rsc.1602.0429d

Date de mise en ligne : 01/04/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2016-2-page-429d?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Dalloz.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Notes bibliographiques

Criminologie

**Rémi Boivin et Carlo Morselli (dir.),
*Les réseaux criminels,***

Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 319 pages.

Les principes de l'analyse de réseaux sociaux (ARS) sont utilisés depuis plusieurs années dans différentes disciplines des sciences sociales. Ce n'est pourtant que récemment que les criminologues se sont attardés à l'appliquer à leur champ d'études. L'ouvrage *Les réseaux criminels* témoigne de l'engagement des scientifiques à utiliser l'analyse de réseaux sociaux pour comprendre la criminalité.

Sous la direction de Rémi Boivin et de Carlo Morselli, cet ouvrage collectif résulte de la fusion des contributions d'une communauté de chercheurs internationaux et francophones ayant participé à un colloque portant sur l'analyse des réseaux criminels.

L'objectif de l'ouvrage n'est pas de présenter en profondeur les grands principes de l'analyse de réseaux sociaux, mais bien d'illustrer ses concepts par l'étude du crime et des délinquants. On y propose également l'analyse de réseaux comme outil méthodologique innovant dans l'appréhension et l'explication de phénomènes criminels complexes.

Le livre est structuré de façon à ce que le lecteur soit d'abord initié aux bases de

l'analyse de réseaux sociaux. Il présente par la suite deux sections. La première regroupe des textes portant sur des enjeux conceptuels et pratiques liés à l'utilisation de l'analyse de réseaux dans l'étude du crime ; la seconde présente des exemples d'applications des principes de l'analyse de réseaux sociaux à la compréhension des activités criminelles ainsi que l'impact des réseaux criminels sur les activités délinquantes.

Les sujets abordés inhérents à la criminologie sont, d'un chapitre à l'autre, complètement différents, de même que la façon d'appliquer les principes de l'ARS. Ainsi, dans la première section du livre, le lecteur va de la découverte des diverses représentations visuelles possibles des ARS au profilage physico-chimique des stupéfiants en passant par des préoccupations plus conceptuelles et méthodologiques. Les illustrations d'utilisation de l'ARS s'appliquent à des sujets également diversifiés. À titre d'exemple y sont abordés les réunions mafieuses, les carrières criminelles, la codélinquance, les courtiers, les réseaux criminels communiquant sur le web, les skinheads... La diversité des contributions assure aux lecteurs le point de départ pour l'exploration de dif-

férents concepts, des méthodes et des exemples d'application. Cette diversité limite toutefois la possibilité d'approfondir le sujet.

De façon générale, la contribution des auteurs est de grande qualité, d'autant plus précieuse puisque tous les textes sont en français. Cet ouvrage s'adresse à un public averti qui s'intéresse à la fois à l'analyse de réseaux sociaux et à la criminalité, bien que des chercheurs

provenant de diverses disciplines des sciences sociales puissent y découvrir un ensemble de méthodes et d'exemple d'application assez impressionnants de l'analyse de réseaux sociaux. Bref, un ouvrage à consulter autant pour s'initier que pour découvrir l'analyse de réseaux sociaux appliqués à la criminologie.

Sabrina Lessard
Université de Montréal

Louise Fines, *Irresponsabilités récurrentes des élites. Accidents fortuits et crimes en col blanc*, Paris, L'Harmattan, 2015, 153 pages.

Que reste-t-il à dire sur les catastrophes humaines et environnementales rattachées aux pratiques du « Big Business », au-delà de la couverture médiatique et des décisions légales, souvent perçues comme insatisfaisantes, y étant associées ? L'auteure Louise Fines propose un regard critique sur le sujet en déconstruisant et recadrant des notions-clés fréquemment prises pour acquises dans ce genre de cas, telles que celle d'« accident » et d'issue « involontaire ». Contrairement à la tendance à vouloir diluer la responsabilité des acteurs en évoquant des événements fortuits typiquement observés dans de tels scénarios, l'auteure illustre de façon fort convaincante le caractère délictueux et, malheureusement, prévisible des pratiques, collusions et abstentions menant directement à ces catastrophes. Elle nous offre donc une tout autre perspective sur ces événements, ancrée dans un examen rigoureux des pratiques antécédentes, rationalisations *post hoc* et discussions dans divers médias visant à cerner les origines et conséquences du désastre. L'ouvrage se divise en trois sections principales. Dans la première, l'auteure propose une série de considérations épistémologiques et méthodo-

logiques propres à la criminologie des affaires en tant que champ d'étude. En deuxième lieu, elle mobilise une série de cas relativement bien connus du public pour mettre en lumière les processus et rationnels sociaux et légaux entourant la gestion de désastres survenus directement reliés aux pratiques de l'entreprise. Les cas ainsi invoqués concernent le cas de la marée noire et British Petroleum (2010), l'affaire Tokyo Electric Power Co (2011) et finalement l'explosion survenue au Lac Mégantic, impliquant la Montreal, Main & Atlantic Railway (2013). La troisième section du livre tente d'élucider les origines communes de ces événements pourtant en apparence disparates, origines fermement localisées à l'intérieur d'une culture organisationnelle dans laquelle règnent les collusions entre surveillants et surveillés, une recherche de profitabilité menant à la négation du risque et, ultimement, le mépris de la vie humaine. L'ouvrage est donc inspirant dans sa confrontation d'un Droit qui, alors même qu'il prétend administrer justice et sentence de façon égalitaire, se révèle néanmoins vulnérable aux complicités entre acteurs juridiques, sociaux et politiques, avec pour conséquence une dilution de la responsabilité légale

attribuée à l'entreprise fautive. Dans ce sens, l'ouvrage de Louise Fines sera d'un intérêt certain pour les lecteurs s'intéressant au domaine de la criminologie des affaires, incluant les

étudiants au niveau sous-gradué et gradué.

David Joubert Ph.D.

Professeur agrégé, Département de Criminologie, Université d'Ottawa

Ginette Pelland, *Des meurtriers parmi nous. Réflexions autour de la tuerie de Polytechnique*, Montréal, Les Éditions Liber, 2015, 204 pages.

Ce livre se veut une « réflexion engagée » et une « prise de position partisane », au sens propre du terme, sans que cet engagement et cette partisanerie soient inappropriés, bien le contraire. En effet, un « bon livre » est souvent le reflet d'un « éclairage intellectuellement pro-actif ». C'est bien le cas de ce livre de Ginette Pelland. L'auteure enseigne la philosophie au Collège du Vieux-Montréal. Elle a déjà publié une quinzaine d'ouvrages où se rencontrent philosophie, littérature et psychanalyse. Cette rencontre interdisciplinaire est l'élément original de la contribution de l'auteure et le résultat est précisément celui d'un « bon livre criminologique » [au sens large]. Un fort bon livre en effet !

Précisons d'abord l'objet de la réflexion. Il s'agit d'une tuerie dit de masse (« mass murder », selon l'expression américaine). Le tueur s'appelle Marc Lépine, un étudiant de Polytechnique (Université de Montréal) qui a assassiné, le 6 décembre 1989, quatorze étudiantes de Poly (seulement des « femmes », élément fort important). Si une tuerie massive lors d'un seul et même événement est assez fréquente aux États-Unis, il n'en est pas de même au Québec et au Canada où de tels événements sont extrêmement rares. Ce 6 décembre a donc perturbé en profondeur les esprits, ce qui explique que, depuis plus de 25 ans, d'autres livres, des films, des documentaires, des colloques... de toutes sortes sur le sujet ont conservé présent à l'esprit collectif la crainte

qu'un tel événement puisse de nouveau se reproduire, « même » au Québec et au Canada. De toutes les réflexions ainsi suscitées, il faut reconnaître que les réflexions de l'auteure, Ginette Pelland, dans son livre *Des meurtriers parmi nous*, sont parmi les plus originales que nous connaissions. Elles sont susceptibles de relancer un débat public important puisque le ligne novatrice des réflexions est de nature « féministe », dans le bon sens du terme. Pelland le dit tout de go : « Certains ont pensé que le meurtrier a commis un acte de folie, hypothèse que les cours de justice tenues par la main par des psychiatres invoquent régulièrement pour expliquer les carnages les plus monstrueux. Mais l'explication ne vaut pas, ni empiriquement ni philosophiquement. Voilà ce que cet ouvrage martèle dans une démonstration aussi rigoureuse qu'impitoyable. Déclarer fous le tueur Marc Lépine ou d'autres comme lui après des crimes horribles équivaut en somme non seulement à les affranchir de toute culpabilité, mais aussi à se dispenser soi-même de s'interroger sur les responsabilités familiales, sociales et politiques dont les actes violents font apparaître l'absence ou la faiblesse. La tuerie de l'École polytechnique de Montréal exige encore et toujours notre vigilante attention. Face à des actes qui détruisent l'espoir en l'humanité et qui font vaciller la confiance que l'être humain peut avoir en son semblable, on ne peut garder le silence ». Pelland a parfaitement raison de nous y inciter, à mon avis.

Mentionnons que deux passages substantiels nous ont particulièrement impressionné :

1. Celui (p. 13-23) sur la trajectoire personnelle et sociale de la mère du tueur, Monique Lépine. En effet, l'auteure nous donne les deux côtés de la médaille et trace un portrait réaliste et sans complaisance du rôle de cette mère, avec un respect remarquable.

2. Celui du chapitre 3 sur « La réduction du crime à un acte de folie » (p. 97-141). Dans ce dernier cas, le rappel historique des législations européennes et nord-américaines liées au fameux cas de Daniel McNaughton, un

criminel britannique des années 1840, est tout-à-fait pertinent. L'analyse de Pelland remet en question de façon exemplaire le type de législation qui lie meurtre et folie.

Tout compte fait, ce livre est fort utile pour le juriste et le criminologue et il est apte à susciter un « vrai débat » sociologique, psychologique et criminologique sur un sujet aussi délicat. L'auteure a réussi à mon avis un « tour de force » de revenir ainsi sur un événement « ancien » avec un éclairage « nouveau » tout-à-fait approprié.

André Normandeau
Université de Montréal

Laurent Mucchielli et Émilie Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice. Enquêtes à Marseille et en région PACA*, Aix-Marseille, Les Presses universitaires de Provence, 2016, 242 pages.

Pour un criminologue comme moi qui a été professeur invité à plusieurs reprises à l'Université d'Aix-Marseille et qui a vécu l'équivalent de quatre ans dans cette région de la France, j'étais naturellement fort intéressé à la lecture de ce livre sur la criminalité et le système de justice de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Cette région du sud de la France va de Marseille à Nice. D'autant plus que j'ai toujours été très surpris de la « mauvaise réputation » publique en matière de criminalité de cette région, telle que décrite par les médias de Paris et d'ailleurs. Or, ce livre, précisément, jette une lumière empirique de bon aloi sur le sujet et la réponse est plus nuancée : il y a effectivement une criminalité de violence bien documentée dans la grande ville de Marseille, beaucoup moins ailleurs en région PACA, mais de fortes nuances s'imposent pour Marseille. Une partie de la réputation négative de Marseille s'appuie sur des faits divers, certes dramatiques, mais qui ne reflètent pas vraiment l'ensemble de la criminalité de

Marseille qui, bon an mal an, est dans la moyenne de l'ensemble de la criminalité en France.

Le principal auteur, Laurent Mucchielli, dirige le Laboratoire méditerranéen de sociologie de l'Université d'Aix-Marseille. Il y dirige ce qui s'appelle en France un « observatoire » de la criminalité, dans ce cas-ci : l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS). Auparavant, il avait dirigé le Centre d'études sur le droit et les institutions pénales, le CESDIP, situé à Paris, le plus important centre d'études et de recherches en justice pénale en France et, selon la terminologie nord-américaine, en « criminologie », un centre créé au ministère français de la Justice en 1968 par Philippe Robert. L'autre auteure, Émilie Raquet, est chercheuse à l'ORDCS. Ce livre propose une synthèse et une sélection de recherche réalisées entre 2011 et 2015 au sein de l'ORDCS. Ce programme de recherche original a associé pendant cinq ans l'Université

d'Aix-Marseille, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Conseil régional PACA dans le but de mieux diagnostiquer les problèmes de délinquances et de mieux évaluer les politiques publiques de sécurité et de prévention. Incidemment, le terme de « délinquance » en France recouvre le plus souvent la délinquance des mineurs « et » la criminalité des adultes. En Amérique du Nord, le terme « délinquance » est le plus souvent réservé à la délinquance des jeunes alors que le terme « criminalité » recouvre à la fois la criminalité des jeunes « et » des adultes. Ce livre traite donc autant des comportements délictueux des jeunes que des adultes. Paradoxalement, tous les sujets du livre sont d'une actualité brûlante et n'avaient jamais été traités de façon systématique et collective en dehors de la région parisienne où de tels laboratoires et de tels observatoires sont monnaie courante depuis plus de 25 ans. Il était temps que d'autres régions de France saisissent la criminalité avec de tels outils. L'ORDCS fait donc une œuvre de pionnier en la matière.

La Provence en général, et la Ville de Marseille en particulier, sont-elles réellement ces « capitales du crime » que les médias présentent souvent ? Au-delà des règlements de compte liés aux trafics de drogues, qu'en est-il de toutes les autres formes de délinquances et en particulier de celles qui impactent le plus la vie quotidienne des habitants ? Quels types d'enquêtes et de données statistiques permettent de répondre en partie à ces questions ? Comment la police et la justice travaillent-elles sur ces problèmes ? Les zones de sécurité prioritaires et leurs effectifs de police renforcés constituent-elles une réponse efficace à la délinquance ? La justice est-elle « laxiste » comme certains

le prétendent ? Toutes ces questions essentielles trouvent ici des réponses scientifiques particulièrement rigoureuses et argumentées.

Au-delà des statistiques officielles, le grand mérite de ce livre est l'originalité des méthodes de collecte des données de la délinquance de la région PACA. L'utilisation en particulier des méthodes d'enquêtes de « victimisation » (terme nord-américain), appelées en France de « victimation », ainsi que du sentiment d'insécurité, est d'une grande qualité. La présentation graphique des « cartes » (ex. en p. 50-52, 58-64...) est impressionnante, de même que tous ces « tableaux » (une cinquantaine) qui sont précis et clairs pour le lecteur. En conclusion générale, Laurent Mucchielli souligne que d'autres laboratoires et observatoires devraient voir le jour partout en France au cours des prochaines années, d'autant plus qu'il révèle que l'ORDCS travaille avec un budget fort raisonnable. « Ceci nous incite », dit-il, « à penser que dans ce domaine comme dans d'autres, ce n'est pas d'argent public dont nous manquons en France, mais de capacité à le dépenser de façon véritablement utile et efficace pour aider les acteurs de terrain à faire face aux difficultés de la vie quotidienne » (p. 233). Tout compte fait, ce livre à portée régionale est de fait un livre de très grande qualité de niveau national et même, je dirais, de niveau international. C'est le grand mérite de l'équipe de cet observatoire d'Aix-Marseille.

Note / Les deux annexes sont pertinentes, à savoir, celle sur l'ensemble des publications de l'ORDCS et celle sur le réseau de l'ORDCS (p. 235-239).

André Normandeau
Université de Montréal

Marc Ouimet, *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Les Presses de L'Université de Laval, 2015, 563 pages.

Ce livre est essentiellement un exposé des multiples théories que l'on retrouve dans le *corpus* de la criminologie. Contrairement à la plupart de ses prédécesseurs, Marc Ouimet « individualise » les analyses que les uns et les autres peuvent préconiser. Dès le premier chapitre, il reconnaît que « le concept de délinquance veut dire une chose très différente d'une personne à l'autre. *Idem* pour des concepts comme la déviance, le crime, la criminalité, la récidive, etc. ». Cette subjectivité établie, en se référant à quelques auteurs, il donne des exemples de contenus différents pour quelques concepts. Cette honnêteté transparait tout au long de ses descriptions de chacune des théories abordées.

Ensuite, il aborde les questions de méthodologie. Dans ce deuxième chapitre, Ouimet montre que les recherches ne sont pas si simples qu'il n'y paraît. Même si les étapes de la méthode scientifique sont bien établies, leur application en criminologie ne relève pas de l'évidence, au contraire. Ouimet constate avec raison qu'« on retrouve fréquemment une forme de biais de sélection ». À titre d'exemple, il cite les études dont la participation est volontaire. On ne peut exclure qu'il y a une différence entre les candidats volontaires et ceux qui refusent de participer à l'étude.

Les concepts de crimes et de criminalités sont aussi sujets à distorsion. En effet, les statistiques ne sont pas exemptes de biais et de lacunes. Ainsi, leur lecture est variable selon la perspective employée : elles peuvent éventuellement être considérées comme un « indicateur du niveau d'activité policière » en regard de certains crimes, tel la possession de marijuana.

En résumé, la première partie, critique et nuancée, illustre le décor plus ou moins défini dans lequel s'inscrivent les multiples théories présentées dans les quatre parties suivantes.

D'entrée de jeu dans son introduction aux théories de la délinquance, Ouimet établit que « Les théories de la délinquance ne sont pas utiles pour expliquer le crime lui-même, *i. e.* pourquoi une personne dans une situation donnée, décide de passer à l'acte ou non. Et ces théories ne sont pas non plus adaptées pour expliquer la criminalité, soit pour rendre compte du total des infractions commises sur un territoire et expliquer pourquoi, par exemple, le taux de criminalité baisse au Québec depuis 30 ans ou pourquoi le taux de délinquance est plus élevé dans Hochelaga-Maisonneuve que dans Outremont ».

Par contre, les connaissances que représentent ces théories doivent aider l'intervenant à « identifier... ce qui peut expliquer pourquoi une personne commet des crimes ». C'est à partir de ces prémisses qu'il synthétise la somme des théories mises de l'avant depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

Les étudiant-e-s ou les néophytes qui entreprennent cette lecture seront certainement déstabilisés. En effet, l'explication du phénomène du crime n'existe pas. Le comportement humain est complexe et tributaire de quantité de facteurs, et les réactions à ces facteurs sont aussi très variables selon les individus de même que dans le cours de leur vie. Ouimet montre très bien les limites auxquelles sont confrontées les différentes théories, obligeant ceux et celles qui veulent y référer à user de prudence dans leurs conclusions de leurs études de cas. Il montre que les résultats de

recherches ne sont pas toujours concordant de l'une à l'autre, quand ils ne sont pas carrément contradictoires.

Les professeurs qui utiliseront ce volume devront donc s'attendre à devoir répondre à des questions relatives à la pertinence des théories puisqu'un grand nombre d'entre elles sont contredites ou reléguées en deuxième position par rapport à une autre.

Face à ces « nuances », comment le criminologue sur le terrain pourra-t-il concilier sa formation analytique et critique et les exigences des systèmes correctionnels usant des instruments actuariels pour déterminer le parcours d'un condamné ?

Cette question n'est pas abordée par Ouimet. Même que son livre est privé de conclusion. On se serait attendu que cette somme fort instructive soit accompagnée d'une réflexion personnelle sur l'état des lieux des connaissances en criminologie et que celle-ci prenne en considération la dimension politique qui

sous-tend le champ de connaissance de la criminologie.

En effet, le crime étant la base de la discipline, elle ne peut faire abstraction de la définition de crime sur laquelle repose son regard. Cette définition en est une qui change dans le temps selon les interventions législatives des gouvernements et qui porte sur certains comportements et en excluant beaucoup d'autres. Par conséquent, les théories ne s'intéressent essentiellement qu'à ce que l'État estime devoir être criminalisé. Ce biais n'est pas souligné par Ouimet tout comme le rôle de l'État dans les politiques publiques qui ont un impact direct sur les conditions socio-économique, particulièrement des personnes démunies et vulnérables, qui représentent l'essentiel des personnes saisies par le système pénal et criminel et qui composent la très grande majorité des personnes incarcérées.

Jean-Claude Bernheim
Université de Laval

Marion Vacheret et Fernanda Prates (dir.), *La détention avant jugement au Canada. Une pratique controversée*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, 184 pages.

S'interrogeant sur les raisons profondes d'une évolution de la justice pénale au Canada, les auteurs ont eu l'excellente idée de tenter d'y répondre en harmonisant l'étude législative et la pratique des divers intervenants concernant la détention provisoire. En effet, au cours de leurs recherches qualitatives auprès des policiers, des procureurs de la Couronne, des juges, des avocats de la défense et même des détenus, ils nous livrent une étude solidement argumentée et fondée sur des données concrètes. La lecture de cet ouvrage est fort agréable et ouvre des perspectives pour les systèmes de justice européens, lesquels pourront exploiter les résultats et les analyses

susceptibles de contribuer à l'amélioration de notre justice pénale.

Après « un survol de la littérature » et la mise en évidence des enjeux autour de la détention provisoire (Fernanda Prates), « la sociohistoire de la détention avant jugement » nous fait découvrir les nouvelles orientations survenues à partir des années 1990, principalement d'un point de vue législatif. Ainsi, il apparaît clairement que le législateur canadien a pris des mesures visant à encadrer le travail des juges et à resserrer les conditions de mise en liberté avant jugement. (Amélie Maugère et Marion Vacheret). En outre, pour quelques catégories

d'infractions, le fardeau de la preuve est réservé à certains suspects et le pouvoir des juges est de plus en plus restreint, ce qui exprime une réelle défiance du monde politique.

La recherche de F. Prates et M. Vacheret auprès de policiers analyse les critères que ceux-ci prennent en compte. Ces critères influencent fortement les procureurs de la Couronne comme le révèlent les données statistiques affirmant que durant les années 1990 « 84,4 % des actes d'accusation rédigés par les procureurs de la Couronne présentaient un contenu identique aux accusations policières ». Trois grands critères ressortent des entretiens menés avec les policiers quant à la décision de remise en liberté ou de placement en détention. Il s'agit de la gravité des faits, du passé criminel du suspect et de la protection des victimes. Mais la détention provisoire peut aussi poursuivre d'autres buts : faciliter l'enquête, punir le suspect ou le responsabiliser et prouver rapidement aux victimes que la justice n'est pas trop clémente.

Quels sont les motifs et enjeux qui poussent les procureurs de la Couronne, cette fois, à requérir la mise en liberté ou la détention provisoire ? C'est pour répondre à cet objectif que Vicki Labelle et Françoise Vanhamme ont organisé un entretien de groupe avec 7 procureurs d'une même région. Les discours des participants étaient assez consensuels et ceux-ci reconnaissaient que le but essentiel de la détention provisoire était de sécuriser le public, principalement par rapport aux atteintes à l'intégrité physique et, de façon répétée, aux biens. C'est seulement lorsque des garanties sérieuses et un dispositif de contrôle suffisant leur étaient proposés qu'ils octroyaient le maintien en liberté. On devine aisément que les personnes défavorisées ne disposaient guère des moyens pour payer la caution souvent exigée et que celles-ci faisaient gonfler alors la population pénitentiaire. Grâce au principe de précaution qui « mènerait

à chercher au nom de quoi un accusé pourrait être libéré, plutôt qu'à procéder à l'inverse, à se demander sur quelles bases il devrait être détenu », les procureurs viseraient non seulement la protection de la société contre les « dangereux » et les récidivistes, mais surtout l'auto-protection de leur groupe professionnel face aux critiques extérieures. S'ils témoignent d'une forte cohérence interne, ils se montrent proches de la « nouvelle pénologie [...] qui se fonde sur un double critère de rentabilité : la production d'une légitimité externe et une gestion efficace interne ».

Françoise Vandamme s'intéresse ensuite aux « bases typiques d'interprétation des juges et aux enjeux qui sous-tendent les bonnes pratiques en matière de mise en liberté ou de détention provisoire ». Sa recherche met également en évidence le poids de la Couronne sur la décision des juges, le procureur étant déjà lui-même influencé par le rapport de police, tout en se demandant si « cette proximité de vue pourrait mener, côté juge, vers un scénario *de juge et de partie* ». Elle constate que si le principe est de remettre en liberté, des dispositions légales tendent à le restreindre : obligations de peines minimales, nécessités de l'enquête, multiplication des infractions. Ainsi le juge doit se forger un avis sur une fuite du justiciable, toujours possible, afin de ne pas miner la confiance du public envers l'administration de la justice. Il n'est pas rare de constater que chaque acteur soit tenté « de se débarrasser de sa responsabilité en renvoyant la décision à un collègue ou à l'échelon supérieur ». Finalement, les juges paraissent avoir « intégré une dimension de gestion des risques et son optique défensive », toujours centrée sur l'individu (défense sociale).

M. Vacheret, F. Prates et M-M. Cousineau utilisent la méthode par entretiens semi-dirigés (16 entretiens) pour découvrir les pratiques et stratégies mises en place par les avocats de la défense (de l'aide juridique et du privé) lorsque

leur client est détenu provisoirement. Les résultats montrent que les avocats de la défense développent une pratique très engagée face à cette mesure et qu'ils déploient des stratégies adaptées au profil de leur client. Ils se révèlent très critiques sur la pertinence de la détention provisoire qui leur semble une mesure principalement utile au fonctionnement de la justice et qui facilite les plaidoiries de culpabilité, permettant un traitement rapide du dossier. Ainsi, la détention provisoire semble davantage répondre à un objectif de « redorer » le blason de la justice « plutôt qu'à réellement protéger la collectivité contre des risques importants ». C'est donc une logique de productivité qui se dégage car la justice doit être efficace, efficiente, rapide mais elle oublie alors trop souvent qu'une personne se trouve derrière cette décision. Le vécu des justiciables dans leur quotidien en détention provisoire est bien connu de M. Vacheret et de V. Brossard qui soulignent les conséquences importantes de l'enfermement immédiat et direct, dans des « conditions de vie et d'hygiène primitives » souvent plus dures que celles réservées aux condamnés définitifs. Le prévenu mène une vie d'attente, de stress et d'inactivité, totalement dépendant d'un système judiciaire qu'il ne comprend pas. En vue de quitter ces lieux surpeuplés et où ils sont sous une pression personnelle (mettre fin à l'incertitude) ou de l'avocat, ils choisissent de plaider coupable (solution idéale, apparente). Dès lors, cette détention avant jugement est perçue comme une punition arbitraire lourde de conséquences.

Dans un dernier chapitre, M. Vacheret souligne combien cette mesure de la détention avant jugement est « atypique et son recours a connu une inflation phénoménale alors même que les condamnations à une peine privative de liberté connaissent une diminution majeure ». Cela témoigne-t-il « d'une rupture dans l'histoire du droit pénal

au Canada ? ». Trois clés d'analyse lui permettront d'y répondre. La première concerne la transformation de la peine vers un modèle pénal punitif (donner une leçon à certains accusés, faire souffrir comme ils l'ont fait,...). La seconde concerne le développement d'une philosophie gestionnaire et actuarielle (gestion des risques et gestion efficace de la justice) et la troisième étudie le système pénal fortement publicitaire centré sur la défense de la victime : il faut montrer à l'ensemble du corps social que la justice « fait son travail » et répond aux attentes du public même si disparaît parfois la juste distance nécessaire pour éviter de s'identifier aux victimes. On assiste ainsi à une sorte de justice spectacle qui vise également la protection de la justice elle-même. L'auteure conclut en posant une question fondamentale « la détention préventive semble d'abord et avant tout une mesure pratique. A-t-on raison de parler de justice ? ».

On referme ce livre avec le sentiment qu'il est possible, enfin, de se plonger dans des recherches crimino-juridiques sans être découragé par les difficultés de langages spécialisés. D'autre part, cette présentation harmonisant l'évolution de la législation et la pratique des acteurs concernés par la détention provisoire représente une richesse qui devrait inspirer davantage les recherches criminologiques et juridiques futures. En effet, chapitre après chapitre, les auteurs rappellent l'importance des philosophies sous-jacentes et non dites (« nouvelle pénologie ») mais également la volonté de toute institution de justifier son existence et de se valoriser, au détriment même des personnes et de la justice. À l'instar de ces auteurs, on souhaiterait voir à nouveau plus de criminologues dérangeant la bonne conscience des politiques tout en proposant des perspectives nouvelles et réalistes.

Gérard De Coninck

Maître de conférences, Université de Liège